


La Section Internationale Britannique

 Le Lycée international Charles De Gaulle a ouvert à la rentrée 2009 la **première section internationale de l'Académie de Dijon** et est devenu ainsi l'un des 33 lycées de France à disposer d'une telle section

Pas d'option facultative possible compte tenu du poids des horaires obligatoires



OBJECTIFS :

L'enseignement s'adresse à des élèves francophones, bilingues et anglophones. Les études sont inscrites dans le système éducatif français, mais organisées en concertation étroite avec les responsables des systèmes éducatifs étrangers, dans le but de :

- Permettre à de jeunes **anglophones** séjournant en France de façon temporaire de maîtriser la langue et la culture françaises, en maintenant des liens privilégiés avec la culture d'origine afin que la réintégration scolaire soit facilitée.
- Permettre à de jeunes **francophones** de devenir bilingues et biculturels et de pouvoir ainsi prétendre à une formation supérieure dans un cadre international.
- Permettre à **tous** d'approfondir leur connaissance de la culture des pays anglo-saxons et de reconnaître la richesse des autres cultures dans le respect mutuel. La démarche utilisée consiste à préparer les jeunes à la citoyenneté européenne.

Les élèves inscrits en section internationale britannique bénéficient d'un enseignement particulier de langue et de littérature anglaise. L'histoire et la géographie, sont enseignées en SECONDE en anglais et en français

HORAIRES EN CLASSE DE SECONDE :

Les matières enseignées dans la section et les horaires sont les enseignements d'une classe de seconde normale sauf (*)

- Français : 4h + 0,5h module
- **Littérature en anglais : 4h (*)**
- Histoire Géographie en français : 2h
- **Histoire Géographie en anglais : 2h (*)**
- Français langue étrangère (pour les non francophones) : 2h
- LV anglais : 3h
- LV allemand ou espagnol : 3h
- Mathématiques : 3h
- Physique Chimie : 3h
- Sciences de la vie et de la terre : 1,5h
- EPS : 2h
- Éducation civique juridique et sociale : 0,5h
- **Enseignements d'exploration obligatoires possibles :**
SES (1,5h) + Littérature et société (1,5h)
ou
SES (1,5h) + Méthodes et Pratiques Scientifiques (1,5h)

L'EXAMEN :

Les épreuves de l'option internationale du baccalauréat (OIB) peuvent être subies dans toutes les séries du baccalauréat général.

Les candidats subissent les épreuves correspondant à leur série, à l'exception des épreuves de **première langue vivante** et d'**histoire et géographie** qui font l'objet d'épreuves spécifiques.

Première langue vivante :

L'épreuve porte sur la langue, la littérature et la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section internationale. Elle consiste, pour les trois séries, en une composition écrite dans la langue de la section, d'une durée de quatre heures, affectée du coefficient 6 dans la série littéraire, 5 dans les séries économique et sociale et scientifique, et en une interrogation orale affectée du coefficient 4 dans chacune des trois séries.

Histoire et géographie :

L'épreuve porte sur le programme aménagé enseigné dans la section internationale dont est issu le candidat. Elle consiste, pour toutes les séries, en une épreuve écrite rédigée, au choix du candidat, en français ou dans la langue nationale de la section, d'une durée de quatre heures et affectée du coefficient 5 dans les séries L et ES, 4 dans la série S, et en une épreuve orale dans la langue nationale de la section, affectée du coefficient 3 dans les séries L et S, 4 dans la série ES.

À l'épreuve écrite, le candidat traite un des deux sujets d'histoire et un des deux sujets de géographie proposés à son choix. Il compose sur le sujet d'histoire et sur le sujet de géographie dans la même langue.»

Les candidats à l'option internationale du baccalauréat des séries littéraire et économique et sociale ne peuvent subir, au titre de l'enseignement de spécialité, une épreuve de langue vivante renforcée dans la langue de la section internationale dont ils sont issus. Ils sont autorisés à choisir à ce titre leur deuxième langue vivante.

La décision de préparer cet examen se prend à l'issue de la classe de 1^{ère}. Le niveau en langue anglaise doit être

excellent. Les élèves recrutés en 2nde internationale s'engagent à poursuivre en classe de 1^{ère} internationale, sinon ils devront repartir dans le lycée de leur secteur.

Les épreuves de l'OIB sont supervisées par l'University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES) en collaboration étroite avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Quel intérêt ?

Le baccalauréat français avec l'**option internationale** est un diplôme exigeant qui valide les études en section internationale. Il présente les avantages du baccalauréat français qui peut être passé dans toutes les séries littéraire, économique et scientifique et la caution des autorités étrangères qui sont associées à l'examen et garantissent un niveau équivalent à celui des meilleurs élèves de leur pays.

Il en résulte soit une double certification, soit des facilités d'accès dans les grandes universités étrangères. Celles-ci résultent, nonobstant les modalités particulières à chaque université, du renom de ce diplôme et des établissements qui y préparent.

Pour les études en France, il est de plus en plus apprécié, y compris dans les classes préparatoires, car il atteste non seulement une double culture mais une réelle puissance de travail et une véritable polyvalence (par exemple, en série S, des qualités littéraires s'ajoutent aux exigences mathématiques et scientifiques du baccalauréat normal).

RECRUTEMENT :

En 2015, le lycée international Charles De Gaulle a enregistré 188 inscriptions au test écrit pour 30 places en seconde.

Zone de recrutement :

L'académie de Dijon et les départements limitrophes.

Admission :

L'admission définitive est **prononcée par la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale de Côte d'Or sur proposition du lycée Charles De Gaulle**

Qualités requises :

• **Motivé**

L'élève candidat doit montrer un intérêt manifeste pour la langue vivante et la culture du pays.

• **Bon niveau général**

Notamment un bon niveau en langue, mais aussi dans les disciplines enseignées en langue étrangère appelées (Disciplines Non Linguistiques – DNL -)

• **Autonome et travailleur**

Une aptitude certaine à se prendre en charge, à s'organiser, à travailler avec efficacité et persévérance.

DETAIL DES AMENAGEMENTS HORAIRES DISCIPLINAIRES DE LA
SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE EN CLASSE DE
PREMIERE ET TERMINALE

		Horaire des sections « classiques »		Horaire de la section internationale
1 ^{ère}	L	LV1 anglais 2h30 Histoire géo 4h		Langue et Littérature anglaise 7h
	ES	LV1 anglais 2h30 Histoire géo 4h		Accompagnement personnalisé 1h
	S	LV1 anglais 2h30 Histoire géo 2h30		Histoire géographie 5h dont 3h en Anglais
TLE	L	LV1 anglais 3h Histoire-géo 4h		Langue et Littérature anglaise 5h
	ES	LV1 anglais 2h Histoire-géo 4h		Préparation à la certification (CAE) 1h
	S	LV1 anglais 2h Histoire-géo 2h30		Histoire géographie 5h en Anglais



EPREUVES DE PRE-ADMISSION
Tests en langue anglaise
au lycée international Charles De Gaulle :
Test écrit : entre mi-mars et début avril
Test oral : courant mai

ENVOI AU LYCEE D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR CONVOCATION AU TEST ECRIT, à télécharger sur
www.lycee-internationalcdg.fr (mi-octobre au plus tôt)

Contact :
Secrétariat scolarité (Mme Lerouge) :
☎ 03.80.70.24.82 (LD) - ✉ corinne.lerouge@ac-dijon.fr

Elèves scolarisés en France :
Constituer le dossier de candidature et l'envoyer dans les
délais impartis.

Elèves scolarisés à l'étranger :
Constituer le dossier de candidature et l'envoyer dans les
délais impartis. Il sera examiné et l'établissement prendra
contact avec le(la) candidat(e) pour l'organisation éventuelle
d'un test à distance en partenariat avec l'établissement
étranger.

Elèves étrangers anglophones :
Des dispositions spécifiques sont possibles : prendre contact
avec le lycée Charles De Gaulle

DESCRIPTIF DES TESTS

1/ Test écrit d'admissibilité (durée 2h30 - *organisé comme
un examen, avec composition sur copie spécifique et
anonymat préalable aux corrections*)

- A partir d'un texte littéraire :
 - Première partie sous forme de questions, qui évaluera les
compétences linguistiques,
 - Deuxième partie sous forme de rédaction, qui évaluera les
capacités de compréhension et d'expression écrite ainsi que
les qualités littéraires.

*A l'issue de ce test écrit, une sélection sera effectuée, et les
meilleurs candidats seront convoqués au test oral.*

2/ Test oral de pré-admission (durée 10 à 15 minutes) :
Evaluation des capacités relatives à l'expression et à la
compréhension orale

*A l'issue de ce test oral, **entre 30 et 35 élèves pourront être
admis**, et une liste supplémentaire sera établie le cas
échéant.*



HEBERGEMENT - INTERNAT

Internat filles et garçons :
Priorité donnée aux élèves les plus éloignés

Fonctionnement :
Internat ouvert du lundi au vendredi
**Possibilité d'accueil le dimanche soir à partir de fin
septembre, sous réserve d'un nombre suffisant de
demandes**



"Notre ambition c'est vous !"



**SECTION INTERNATIONALE
BRITANNIQUE**

25 avenue Général Touzet du Vigier – 21000 DIJON
Tél 03 80 70 17 17 – Fax 03 80 70 11 91
Mail 0211928g@ac-dijon.fr

Site <http://www.lycee-internationalcdg.fr>